



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 1011-2014 et 1010-2014

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance extraordinaire du 17 février 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1011-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 3 080 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'aqueduc et des égouts sur la rue du Saguenay, la construction d'un poste de chloration pour le secteur Adamsville, une étude préparatoire et les plans et devis pour l'élimination du poste de pompage # 5, la recherche et les correctifs d'eaux d'infiltration et de captage, l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc et la réfection d'une partie de la toiture de l'usine de filtration

- Règlement numéro 1010-2014 décrétant des dépenses en immobilisations de 3°000 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$

Tel que requis par la Loi, le règlement numéro 1011-2014 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 mars 2014. Ledit Ministère a également approuvé le règlement numéro 1010-2014, et ce, en date du 4 avril 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 9^e jour d'avril 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA